

## SSNA - MODIFIED HANDICAPPING LABIO-LINGUAL DEVIATION (HLD) INDEX

<b>Nom de famille du client :</b>		<b>Prénom du client :</b>		<b>ID du client :</b>		
<b>Date de naissance (jj/mm/aaaa) :</b>		<b>Région :</b>		<b>Dossiers diagnostiques reçus: (jj/mm/aaaa) :</b>		
<b>Nom du fournisseur :</b>		<b>Numéro du fournisseur :</b>				
<b>Conditions de qualification automatique</b>					<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>1. Bec-de-lièvre, fente palatine ou anomalie craniofaciale</b>	Présence d'un bec-de-lièvre, d'une fente palatine ou d'une anomalie craniofaciale associés à une malocclusion sévère associée avec un handicap fonctionnel (veuillez consulter la liste des conditions admissibles).					
<b>2. Surplomb vertical profond avec traumatisme du palais</b>	Lorsque les incisives inférieures endommagent les tissus mous du palais (le seul contact des incisives inférieures sur le palais n'est pas suffisant).					
<b>3. Béance antérieure sévère</b>	Une béance antérieure se caractérise par l'absence de chevauchement vertical des incisives supérieures et inférieures en occlusion centrée. Pour être admissible, la sévérité de la béance antérieure mesurée du bord incisif d'une incisive centrale maxillaire au bord incisif de l'incisive mandibulaire correspondant doit être supérieure ou égale à +3 mm OU quand il n'y a pas de contact occlusal au mésial des premières molaires permanentes (bilatéral).					
<b>4. Occlusion croisée antérieure traumatisante</b>	Quand il y a présence d'une dégénérescence clinique des fibres du ligament parodontal et une récession gingivale.					
<b>5. Occlusion croisée associée avec une déviation fonctionnelle</b>	En cas d'occlusion croisée impliquant au moins deux dents maxillaires adjacentes, et associée à une déviation fonctionnelle importante (> 2 mm) de la mandibule antérieure et/ou latérale pour atteindre une intercuspitation maximale.					
<b>6. Dents antérieures permanentes incluses</b>	Incisives ou canines permanentes supérieures ou inférieures qui sont déplacées; qui n'ont pas fait l'éruption dans la cavité buccale au moment prévu; et qui ne sont pas identifiées pour une extraction (c.-à-d. dans une position récupérable).					
<b>7. Déviation traumatique sévère</b>	En cas de dommages causés aux tissus durs et mous, à la suite d'un traumatisme ou d'une pathologie lourde.					
<b>8. Surplomb horizontal supérieur ou égal à +7 mm</b>	On mesure le surplomb horizontal lorsque les dents sont en occlusion centrée, de la surface labiale des incisives mandibulaires au centre du bord incisif de l'incisive maxillaire centrale la plus buccale. On arrondit au millimètre le plus proche.					
<b>9. Surplomb horizontal négatif (inverse) supérieur ou égal à -3 mm</b>	On mesure le surplomb horizontal inverse lorsque les dents sont en occlusion centrée, de la surface labiale de l'incisive maxillaire centrale la plus palatine au bord incisif de l'incisive mandibulaire correspondante. On arrondit au millimètre le plus proche.					
<b>10. Hypodontie</b>	Agénésie de six dents permanentes ou plus (excepté les troisièmes molaires).					
<b>Autres conditions (demande une note de 26 ou plus pour se qualifier)</b>					<b>Note HLD</b>	
<b>11. Surplomb horizontal inférieur à 7 mm</b>	On mesure le surplomb horizontal positif et on arrondit au millimètre le plus proche. On l'inscrit sur la feuille de pointage.					
<b>12. Surplomb vertical</b>	Mesurer l'ampleur maximale du chevauchement vertical des incisives centrales et arrondir au millimètre le plus proche. Inscrire la mesure sur la feuille de pointage. Un surplomb vertical « inverse » peut exister et doit être mesuré et entré dans le formulaire de pointage.					

<b>13. Surplomb horizontal négatif (inverse) inférieur à 3 mm</b>	On mesure le surplomb horizontal inverse avec les dents du patient en occlusion centrée, de la face labiale des incisives centrales supérieures au centre du bord incisif de l'incisive mandibulaire centrale la plus buccale. On arrondit au millimètre le plus proche. Entrer la mesure dans le formulaire de pointage et la multiplier par cinq (5)	<b>Note</b>	<b>Note x 5</b>
<b>14. Béance antérieure de moins de 3 mm</b>	On mesure du bord incisif d'une incisive maxillaire centrale au bord incisif de l'incisive mandibulaire correspondante, en millimètres. Entrer la mesure dans le formulaire de pointage et la multiplier par quatre (4).	<b>Note</b>	<b>Note x 4</b>
<b>15. Éruption ectopique</b>	Compter chaque dent, excepté les troisièmes molaires. Chacune des dents concernées doit être partiellement éruptée dans la cavité buccale et bloquée à plus de 50 % dans l'arcade. Consigner le nombre de dents concernées sur le formulaire de pointage et le multiplier par trois (3). S'il y a en plus du chevauchement antérieur (voir 16) sur la même arcade, noter le cas qui marque le plus de points. NE PAS INDIQUER LES DEUX CAS. Toutefois, on pourra tout de même compter séparément les dents ectopiques postérieures du chevauchement antérieur lorsqu'elles se trouvent sur la même arcade.	<b>Nombre de dents</b>	
		<b>Total</b>	<b>Total x 3</b>
<b>16. Chevauchement antérieur</b>	L'espace manquant sur l'arcade doit dépasser 3,5 mm. Les rotations légères ne doivent pas être notées comme des chevauchements. Noter un (1) pour une arcade maxillaire avec des chevauchements et/ou un (1) pour une arcade mandibulaire avec des chevauchements. Entrer le total sur le formulaire de pointage et le multiplier par cinq (5). S'il y a en plus des dents en éruption ectopique (voir 15) dans la région antérieure de la même arcade, tenir compte du cas qui marque le plus de points. NE PAS INDIQUER LES DEUX CAS. Toutefois, on pourra tout de même compter séparément les dents ectopiques postérieures et le chevauchement antérieur lorsqu'elles se trouvent sur la même arcade.	<b>Maxillaire</b>	<b>Mandibule</b>
		<b>Total</b>	<b>Total x 5</b>
<b>17. Écart labio-lingual</b>	Si seule une dent antérieure est en protrusion ou en position linguale, on prendra la mesure du bord incisif de cette dent à la ligne normale de l'arcade. Sinon, on mesure la distance totale entre le bord incisif de la dent antérieure la plus buccale et la dent antérieure adjacente la plus linguale. Si l'on observe plusieurs chevauchements de dents antérieures, tous les écarts par rapport à l'arcade normale doivent être mesurés pour déterminer l'écart labio-lingual. Toutefois, seule la mesure la plus élevée doit être consignée dans le formulaire de pointage.		
<b>18. Occlusion croisée postérieure unilatérale</b>	Cette condition concerne au moins deux dents adjacentes, dont obligatoirement une molaire permanente. Dans cette occlusion croisée, les dents maxillaires postérieures concernées peuvent être soit en position palatine ou buccale par rapport aux dents mandibulaires postérieures. La présence d'une occlusion croisée postérieure unilatérale est indiquée par une note de quatre (4) sur la feuille de pointage. AUCUNE POINT SUPPLÉMENTAIRE POUR UNE OCCLUSION CROISÉE BILATÉRALE.		
<b>(Demande une note de 26 ou plus pour se qualifier) Total :</b>			
<i>Veillez vous référer à la section B des lignes directrices du HLD</i>		<i>Juillet 2018</i>	